

LES TRAVAILLEURS TRANSFRONTALIERS EN GRAND EST

211 800

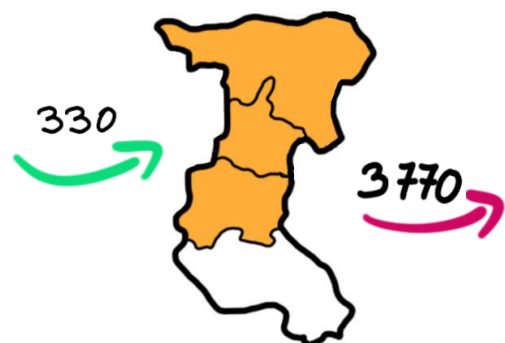
travailleurs entrants et sortants entre le Grand Est
et les pays voisins



3 ESPACES TRANSFRONTALIERS DE COOPÉRATION

ARDENNE FRANCO-BELGE

4 100 travailleurs frontaliers



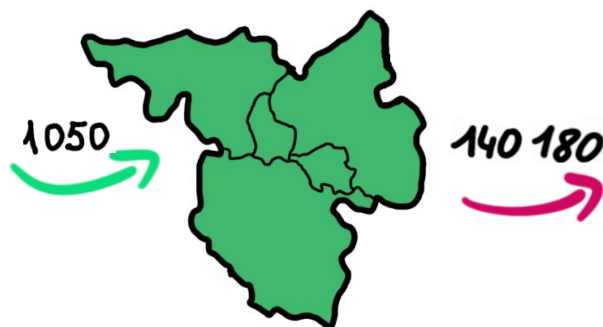
Programme interreg

France - Wallonie - Flandres



GRANDE RÉGION

141 230 travailleurs frontaliers



Observatoire Interrégional

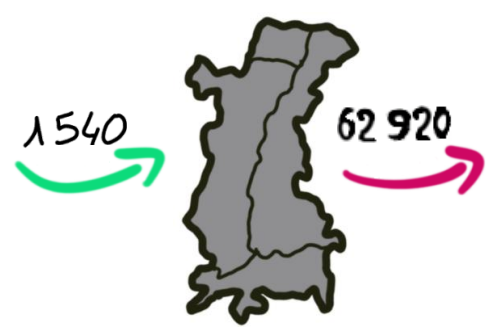


Système d'information
géographique



RHIN- SUPÉRIEUR

64 460 travailleurs frontaliers



Conférence du Rhin
Supérieur



Système d'information
géographique



Monitoring du marché
du travail



+ 1 950

frontaliers qui circulent entre les espaces de coopération



Selon les termes du droit communautaire, un travailleur frontalier se définit par 3 critères :

- Il travaille dans un état membre de l'UE
- Il réside dans un autre état membre
- Il retourne à son lieu de résidence chaque jour ou au moins 1x par semaine

Le travailleur frontalier n'est ni un travailleur détaché, ni un travailleur expatrié